

## Destockage alimentaire

Découvrez le déstockage alimentaire de Destockage Export !

Vous souhaitez importer des produits alimentaires déstockés ? Venez jeter un œil sur Destockage Export.

Connaissez-vous Destockage Export ?

Destockage Export est un grossiste qui exporte des produits déstockés. Autrement dit, celui-ci achète des stocks invendus (surstocks, fins de saison, changement de packaging) pour la revente. Destockage Export offre un service d'export de produits en destockage destiné aux pays en voie de développement francophones et arabophones : Tunisie, Maroc, Algérie, Libye, Liban, Egypte, Jordanie, Mauritanie, Sénégal, Djibouti, Bénin, Togo, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tanzanie, etc.. Le déstockage possède un atout incontestable sur le plan économique : les produits déstockés sont vendus à un prix inférieur au prix public. Ils jouissent ainsi d'une seconde vie : le client a la possibilité de mettre en place des ventes flash, promotions, offres spéciales et ainsi découler les surstocks dans les meilleures conditions.

Achetez et revendez les produits alimentaires déstockés de Destockage Export ! Destockage Export vous propose un large éventail de produits alimentaires déstockés : boissons, conserves, plats cuisinés, préparés à tartiner, confiseries, huiles, etc. Du produit de luxe au produit de la vie quotidienne, tous vos besoins en matière de produits alimentaires seront satisfaits sur Destockage Export : vins, sodas, eaux, soupes, préparés, gâteaux, bonbons, barres chocolatées, etc. De plus, tous sont issus de grandes marques de l'industrie agro-alimentaire. N'hésitez donc pas à consulter le catalogue des produits alimentaires vendus par Destockage Export. Vous trouverez à coup sûr ce que vous cherchez !

Le destockage de produits alimentaires Dans le domaine du déstockage à l'export, les produits alimentaires font partie des marchandises les plus délicates à traiter. En plus des différentes réglementations en vigueur dans les pays concernés et des procédures douanières, de nombreuses autres considérations entrent en jeu, comme les mesures d'hygiène et de santé.

Les opérations de déstockage de produits alimentaires doivent donc être assurées par des acteurs qui jouissent d'un important savoir-faire, d'une grande expérience et d'un réseau de partenaires développés.

### Une activité qui nécessite une grande expertise

Le déstockage à l'export possède ses propres spécificités. Le fait de vouloir découler ces marchandises en dehors de ses frontières implique de connaître et de maîtriser les réglementations et procédures propres à chacun des pays avec lesquels l'exportation est appelée à traiter. Mais lorsque ce sont des produits alimentaires qui font l'objet des opérations de déstockage, la donne devient encore plus complexe.

Le déstockage de produits alimentaires nécessite d'intégrer beaucoup d'autres données cruciales, comme celles liées à la santé et à l'hygiène des consommateurs potentiels. Tout l'enjeu consiste, pour les différents acteurs, à obtenir des prix de vente et d'achat satisfaisants, tout en respectant les exigences légales et sanitaires. Un équilibre qui requiert une expertise poussée à l'international.

Offrir une seconde vie à des produits alimentaires non recyclables des quantités considérables de produits alimentaires ne parviennent pas à être recyclables. Au lieu d'être systématiquement détruites, elles peuvent être recyclées et proposées à des prix acceptables dans des pays qui sont demandeurs de ces denrées. Il arrive, par exemple, qu'une entreprise décide de changer l'emballage de son produit pour le rendre plus attractif, le remettre au goût du jour. Les nouvelles productions sont alors habillées de ces nouveaux emballages, tandis que celles moins récentes se trouvent toujours dans les anciens emballages. Ils ne sont alors plus destinés à être recyclables, bien qu'ils soient tout aussi propres à la consommation. De telles marchandises peuvent alors faire l'objet d'un engagement à l'export. Il en est de même pour les produits alimentaires dont la DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) a été dépassée, sans que cela ne les rende impropre à la consommation, contrairement au dépassement de la Date Limite de Consommation, ou DLC. De manière générale, ce sont les produits alimentaires secs et les produits surgelés qui sont privilégiés pour le stockage à l'export, comme les boissons, les conserves alimentaires, la boulangerie industrielle, les huiles alimentaires et encore la confiserie industrielle.